

PROTEC' info

L'actualité de la protection sociale de l'UNSA

Sommaire

| | |
|------------------------------------|------------|
| Rapport du COR | 2-3 |
| Les comptes de la Sécurité sociale | 4 |

ÉDITO

n°1 septembre-octobre-novembre 2017

PROTECTION SOCIALE un acquis à préserver

La protection sociale est au cœur du pacte républicain et de notre modèle social. Elle contribue à renforcer la cohésion sociale de notre pays, notamment en réduisant les inégalités. Cette publication couvrira donc l'actualité de la protection sociale en matière de retraite, de maladie, etc.

Aujourd'hui, la protection sociale est mise en débat, en particulier à l'aune d'approches purement budgétaires en occultant le plus souvent l'importance de son rôle éminemment social. Pour l'UNSA, même si la question économique et l'adéquation avec les besoins des citoyens sont primordiaux, cela ne doit pas être pour autant l'alpha et l'oméga. D'autres critères doivent rentrer en ligne de compte comme par exemple le rôle d'amortisseur social que joue dans notre pays la protection sociale.

Au lendemain de l'élection d'un nouveau Président de la République et d'une nouvelle Assemblée Nationale, de nouvelles réformes se profilent. Ainsi, une modification du financement de l'Assurance Maladie, une réforme systémique du système de retraite sont notamment annoncées.

C'est dans ce contexte, que l'UNSA a décidé de se doter d'un nouvel outil de communication en publiant ce journal.

Notre objectif est clair : donner aux militantes et militants les informations utiles pour comprendre le fonctionnement de la protection sociale et pour mieux en appréhender les enjeux essentiels.

Nous espérons que cette publication corresponde au mieux à vos besoins et vous souhaitons une bonne rentrée sociale !

Dominique Corona
Secrétaire national



Dernier rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites (COR)

Le Comité d'Orientation des Retraites, dont l'UNSA est membre, a publié en juin son rapport sur les évolutions et les perspectives des retraites en France. Cet article vous en donne les principaux enseignements.

Le rapport du COR est un élément du suivi et du pilotage du système des retraites

En application de la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite, le COR a pour mission « de produire, au plus tard le 15 juin, un document annuel et public sur le système de retraite, fondé sur des indicateurs de suivi définis par décret au regard des objectifs énoncés dans la loi ». Il s'agit pour ce rapport, de mesurer l'adéquation du système de retraite à ses objectifs et, le cas échéant, de servir de base à des recommandations de modification des paramètres de retraite. En effet, les indicateurs doivent ensuite être analysés par le Comité de suivi des retraites pour qu'il détermine si le système de retraite s'éloigne de façon significative de ses objectifs et qu'il formule, éventuellement, des recommandations.

Le rapport du COR est structuré par les objectifs assignés au système de retraite

Les objectifs du système de retraite sont définis dans le Code de la sécurité sociale : « La Nation réaffirme solennellement le choix de la retraite par répartition au cœur du pacte social qui unit les générations. Le système de retraite par répartition, assure aux retraités le versement de pensions en rapport avec les revenus qu'ils ont tiré de leur activité. Les assurés bénéficient d'un traitement équitable au regard de la durée de la retraite comme du montant de leur pension, quels que soient leur sexe, leurs activités, parcours professionnels passés, leur espérance de vie en bonne santé, les régimes dont ils relèvent et la génération à laquelle ils appartiennent. La nation assigne également au système de retraite par répartition, un objectif de solidarité entre les générations et au sein de chaque génération, notamment par l'égalité entre les femmes et les hommes, par la prise en compte des périodes éventuelles de privation involontaire d'emploi, totale ou partielle, et

par la garantie d'un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités. La pérennité financière du système de retraite par répartition est assurée par des contributions réparties équitablement entre les générations et au sein de chaque génération, entre les différents niveaux de revenus et entre les revenus tirés du travail et du capital. Elle suppose de rechercher le plein emploi ».

Ainsi, la loi met en exergue trois objectifs principaux : La pérennité financière du système de retraite, un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités et l'équité entre les assurés de générations différentes ou appartenant à la même génération (entre les femmes et les hommes notamment).

L'équité s'apprécie au travers de plusieurs dimensions : Le montant des pensions de retraite, le niveau de vie des retraités, la durée de retraite, la durée de la carrière, et le taux de prélèvement finançant les retraites.

Le rapport du COR n'a pas vocation à faire un état des lieux du système de retraite, ni à être un annuaire statistique exhaustif. Il illustre les principales évolutions du système de retraite au fil des générations, en vue d'éclairer les éventuels ajustements des paramètres actuels.

Le quatrième rapport annuel du COR s'inscrit dans un contexte spécifique

Le COR a actualisé des projections à court, moyen et long terme du système de retraite, en s'appuyant cette année, sur un nouvel exercice complet de projection, réalisé avec l'ensemble des régimes de retraite sur la base des nouvelles projections démographiques et de population active de l'INSEE sur la période 2013-2070. Les actualisations sont réalisées à législation inchangée : il est tenu compte des effets du compte personnel de la pénibilité (C3P) et des effets de la liquidation unique entre les régimes alignés (LURA).



Les résultats financiers présentés dans le quatrième rapport du COR

L'an dernier, le COR prévoyait un retour à l'équilibre du système de retraite aux alentours de 2025 dans le scénario central, c'est-à-dire une croissance des revenus d'activité (et donc de productivité) de 1,5 % par an ; dans le rapport 2017, cet horizon s'éloigne. Le besoin de financement est évalué 0,4 % du PIB, soit près de 9 milliards d'euros, près du double du déficit de l'an dernier.

Comment expliquer les écarts entre les prévisions 2016 et 2017 ?

Cette dégradation des projections s'explique avant tout par la révision en janvier des prévisions démographiques de l'INSEE. L'immigration devrait être moins importante que prévu, avec 70 000 arrivées nettes par an contre 100 000 dans la précédente projection, ce qui pèsera sur la croissance du PIB et des recettes (moins de cotisations) à court terme.

Les hypothèses de mortalité majorent à moyen et à long terme les dépenses du système de retraite, en raison d'une augmentation d'une longévité plus longue chez les hommes par rapport à l'exercice démographique précédent.

La population active serait moins dynamique que dans les précédentes projections de population active (datant de 2011) en raison d'une baisse du taux d'activité des 15 ans et plus. Cette baisse est particulièrement marquée sur la période 2015-2025. Les effets de la réforme des retraites de 2010 étaient relativement étalés dans le temps dans les projections de 2011, alors qu'ils ont été finalement observés avant 2015. Dans les nouvelles projections, l'effet de la réforme de 2010 est en partie déjà acquis et est donc moins important sur la période de projection, ce qui conduit également à minorer la croissance projetée. La révision des hypothèses économiques de court et de moyen terme en 2017 du programme de stabilité, contribue également à cette dégradation. Les salaires et l'emploi sont moins dynamiques que dans les projections de 2016. On observe des difficultés liées à l'allongement de la période de raccordement aux hypothèses de long terme.

Par ailleurs, la diminution de la part des rémunérations dans la richesse nationale est plus forte que celle prévue dans le rapport de 2016. Cela contribue à baisser les ressources en part de PIB. A plus long terme, les effets de la moins bonne conjoncture économique se manifesteront par des pensions plus faibles.

De plus, les hypothèses relatives à la croissance de l'emploi et des salaires dans la fonction publique, conduisent à une croissance moindre de la masse salariale des fonctionnaires que de la masse salariale totale. Le moindre poids de la masse salariale des fonctionnaires dans la

masse salariale totale, minore les ressources de l'ensemble du système des retraites. Cet effet traduit également de moindres dépenses pour l'Etat.

Enfin, la prise en compte de certains dispositifs mis en place par la loi du 20 janvier 2014 (la liquidation unique dans les régimes alignés -LURA- et le compte personnel de prévention de la pénibilité -C3P-) ou encore par l'accord AGIRC-ARRCO du 30 octobre 2015 ont également un impact sur les dépenses de retraite. Si le C3P a un impact quasiment nul sur le solde financier du système de retraite, le surcroît de dépenses étant compensé par les recettes en provenance du fonds de pénibilité, la LURA conduirait à terme, à réduire plus significativement les dépenses que ce qui avait été projeté en 2016.

Ces projections sont établies en prenant pour hypothèse une revalorisation des pensions indexée sur l'inflation, ce qui aura pour conséquence de diminuer le niveau de vie des retraités relativement à celui des actifs, dont les salaires progressent plus vite que l'inflation.

Contexte et suite :

Dans le texte du rapport, l'âge de départ à la retraite correspond à l'âge de liquidation des droits et non à l'âge de cessation d'activité et le recul progressif des âges d'entrée sur le marché du travail contribue également à expliquer les évolutions récentes des taux d'activité et d'emploi.

En septembre 2017, un rapport thématique viendra compléter le rapport annuel du COR en présentant les projections financières détaillées de tous les régimes et les résultats des variantes réglementaires et démographiques. La Direction générale du Trésor révisera à la même date les hypothèses de croissance à court terme.

A retenir :

Les dépenses dédiées aux retraites en France :

312,7 milliards d'euros, soit 14 % du PIB.

Entre 2002 et 2016 la part des dépenses a progressé de 2,5 points. Cette hausse correspond quasi intégralement au « baby-boom » avec une augmentation de la masse des pensions de droit direct (nombre de retraités et augmentation de leur pension moyenne relative).

En projection : la part des dépenses baisserait d'ici 2025 quel que soit le scénario économique retenu pour atteindre 13,7 % et 13,8 % du PIB entre 2025 et 2070.

Pour en savoir plus : www.cor-retraites.fr

Commission des comptes de la Sécurité Sociale : un déficit qui continue à se réduire

La commission des comptes de la Sécurité Sociale, à laquelle siège l'UNSA, a été créée en 1979. Elle a pour mission d'analyser les comptes des régimes de sécurité sociale.

Les Résultats 2016 des régimes de Protection Sociale :

Depuis 2010, le solde du Régime Général de Sécurité Sociale ne cesse de s'améliorer. Ainsi, il est passé de -17,5 milliards d'euros en 2012 à -7,8 milliards en 2016. (cf. tableau 1 : Soldes par branches du Régime Général et du Fonds de Solidarité Vieillesse (2013-2017)).

En 2016, toutes les branches améliorent leurs résultats. Ainsi, la branche Accident du Travail / Maladie Professionnelle est excédentaire. La branche retraite quant à elle, termine l'exercice avec un solde positif, ce qui n'était plus arrivé depuis 2004.

La branche Famille, tout comme la branche Maladie poursuivent la réduction de leurs déficits.

Le résultat du solde du Régime Général de Sécurité Sociale et du Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV) est supérieur à la prévision initiale de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) présentée en septembre 2016 qui était de -9,7 milliards d'euros. Le déficit est donc moins important que celui estimé par le législateur en septembre 2016.

Pour l'UNSA, ces résultats démontrent qu'il est donc possible de transformer notre Protection Sociale sans pour autant baisser les prestations des assurés sociaux.

Premières estimations financières pour 2017 :

Pour 2017, les premières estimations indiquent que le solde du régime général de Sécurité Sociale et du FSV se serait dégradé de 1,3 milliard d'euros par rapport à la Loi de Financement de la Sécurité Sociale. Ainsi, le déficit total s'élèverait à 5,5 milliards d'euros.

La branche Retraite, pour sa deuxième année consécutive, devrait être excédentaire. Elle serait rejoints par la branche Famille dont le solde devrait s'établir à + 0,5 Md€. Pour conclure, la situation du solde du Régime Général et du FSV continue donc à s'améliorer. En parallèle, la dette sociale décroît.

Selon les dernières prévisions de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (caisse nationale du réseau des Urssaf), au 3^{ème} trimestre 2017 la masse salariale du secteur privé serait sur un rythme de progression de 3,2%. Si cette tendance se confirmait, le scénario de la baisse de la dette sociale prévue au début de 2017 serait donc crédible puisqu'elle passerait de 135,8 milliards à la fin de 2016 à 120 milliards à la fin 2017.

Pour l'UNSA, ces signes positifs sont de nature à rassurer les assurés sociaux sur l'avenir de leur protection sociale et conforter la place de ce système dans notre pays.

Soldes par branches du régime général et du FSV (2013-2017)

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---------------------------------|-------|-------|-------|-------|------|------|
| Maladie | -5,9 | -6,8 | -6,5 | -5,8 | -4,8 | -4,1 |
| Accident du travail | -0,2 | 0,6 | 0,7 | 0,7 | 0,8 | 0,9 |
| Retraite | -4,8 | -3,1 | -1,2 | -0,3 | 0,9 | 1,1 |
| Famille | -2,5 | -3,2 | -2,7 | -1,5 | -1,0 | 0,5 |
| Régime général | -13,3 | -12,5 | -9,7 | -6,8 | -4,1 | -1,6 |
| FSV | -4,1 | -2,9 | -3,5 | -3,9 | -3,6 | -4,0 |
| Vieillesse y compris FSV | -8,9 | -6,0 | -4,6 | -4,2 | -2,8 | -2,9 |
| Régime général + FSV | -17,5 | -15,4 | -13,2 | -10,8 | -7,8 | -5,5 |

*en milliards d'euros